



## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 7 mars 2023

**Date de convocation du Conseil Municipal → le 28 février 2023**

**Date d'affichage de la convocation → le 28 février 2023**

### **Nombre de Conseillers Municipaux**

<u>Effectif légal</u>	19
en exercice	14
présents	14
votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

### **Présents :**

Monsieur Christophe POTET, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT, Madame Ana GONCALVES, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine PERET, Madame Chantal GARCIA, Madame Amélie LEFRANC, Monsieur Patrick COLLET, Madame Laetitia PAIRE, Madame Annie WILLE, Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Rémi VERBUCHAIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick COLLET.

### **Subvention pour le projet cinéma de la classe de CM1**

*Délibération n° 05-2023*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- Valide le versement d'une subvention de 150 € à l'OCCE pour le projet cinéma de la classe de CM1,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 article 6574.

### **Eclairage public - Travaux de mise en place d'une coupure de nuit (modification horaires)**

*Délibération n° 06-2023*

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Travaux mise en place - Coupure Nuit " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 années,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### **Demande de classement dans le domaine public de l'impasse des Lavandes**

*Délibération n° 07-2023*

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- Vote contre le classement dans le domaine public de l'impasse des Lavandes qui reste privée.

### **Actualisation des tarifs de location de la Salle d'Animation Rurale (SAR)**

*Délibération n° 08-2023*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour tous les nouveaux contrats de locations de la SAR.

### **Budget communal Approbation du compte de gestion – Exercice 2022**

*Délibération n° 09-2023*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ; ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Monsieur Christophe POTET, Maire, a quitté la salle durant le vote du compte administratif.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Catherine SPECKLIN, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Christophe POTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

<b>BUDGET COMMUNAL</b>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	720 934,70 €
Recettes :	861 627,71 €
	-----
Excédent de clôture (R-D) :	<b>140 693,01 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	223 074,40 €
Recettes :	170 712,30 €
	-----
Déficit de clôture (R-D) :	<b>- 52 362,10 €</b>

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des membres présents au moment du vote, soit 13 voix pour.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

<b>1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de</b>	<b>114 236,77 €</b>
<b>2°) Report du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)</b>	<b>251 405,63 €</b>